



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 13, CHEMIN SAINT-JACQUES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **2 mai 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:


La modification d'une aire de stationnement projetée est non conforme. Le nombre de cases de stationnement projetées sera de 46 cases alors que la réglementation en vigueur exige pour les usages en place un nombre de 51 cases de stationnement.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 2 903 128 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 13, chemin Saint-Jacques, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEIZIÈME jour du mois d'AVRIL  
deux mille dix-huit.**

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA